

# Écosophie et éthique de l'environnement : une perspective socio-juridique durable pour l'écosphère et le vivant

Blanchard MAKANGA,  
Institut de Recherche en Sciences Humaines  
(IRSH) / CENAREST (Gabon),  
Mcbland1@yahoo.fr

## Résumé

À l'opposé des époques anciennes, médiévale ou moderne, dont la considération morale ne valorisait que la dignité de l'espèce humaine, l'époque contemporaine tend à offrir le choix moral de valeurs étendues aux espèces non humaines.

Des penseurs contemporains ont conceptualisé une telle possibilité sous un angle dit écosophique, en soutenant, entre autres, la thèse d'une indispensable éthique de l'environnement. Ce courant de réflexion sur l'éthique revendique, en quelque sorte, un type nouveau de liens interspécifiques. Il postule, en substance, que tous les éléments constitutifs de l'écosphère ont une valeur intrinsèque et sont interliés. Autrement dit, ils sont importants pour eux-mêmes d'abord et non pour les besoins humains. C'est en cela que s'invite l'exigence d'une justice environnementale dans une perspective durable pour le vivant en général.

**Mots-clés :** Durable, Écosophie, Éthique de l'environnement, Justice environnementale, Vivant.

## Abstract

In contrast to the ancient, medieval, or modern epochs, whose moral consideration valued only the dignity of the human species, contemporary times tend to offer the moral choice of values extended to non-human species.

Contemporary thinkers have conceptualized such a possibility from an eco-physophical perspective, supporting, among other things, the thesis of an indispensable environmental ethic. This current of reflection on ethics claims, in a way, a new type of interspecific link. It posts, in essence, that all the building blocks of the ecosphere have intrinsic value and are interconnected. In other words, they are important to themselves first and not to human needs. This is where the demand for environmental justice is called for from a sustainable perspective for the living in general.

**Keywords :** Sustainable, Ecosophy, Environmental ethics, Environmental justice, Living.

## Introduction

Depuis une époque récente, à travers la théorisation d'une éthique environnementale jugée plus humaniste et plus réaliste, en termes de perspective écosystémique durable, s'est élaborée « une écosophie pour la vie ». C'est ainsi que l'a intitulé l'un de ses premiers concepteurs, le Norvégien A. Næss<sup>1</sup> (2007). Son œuvre a été introduite en France par les travaux du philosophe F. Guattari<sup>2</sup> (2008, 2014). Peu à peu, se fonde l'espoir d'une justice environnementale réelle, en mesure de réduire, voire de supprimer les diverses inégalités, y compris environnementales, au sens de C. Larrère (1997, 2017, 2017). Celles-ci sont à la fois entre les êtres humains et entre les espèces vivantes dans le partage de ressources constituant le « Bien commun » au niveau de l'écosphère.

Ces champs du savoir philosophique valorisent la conscience écologique et une éthique spécifique pour les pratiques environnementales. Ils demandent la reconnaissance d'une réflexion morale inclusive, préconisant l'équité sociale sous toutes ses formes et, surtout, une justice environnementale telle que décrite par C. Larrère (2009, pp. 105-109). Avec d'autres auteurs telles que É. Hache et C. Larrère (2016) ou V. Shiva (1999), ont aussi réfléchi, du reste, sur les enjeux et les problèmes d'un écoféminisme. Notons pour le cas d'espèce que « L'écoféminisme met en relation deux formes de domination : celle des hommes sur les femmes, et celle des humains sur la nature »<sup>3</sup> De manière générale, il s'agit de réduire ou de supprimer les diverses formes d'inégalités entre les sociétés humaines dans le partage des ressources de l'écosphère, sur les plans aussi bien global que local. De plus, cette justice devra s'étendre également aux autres espèces vivantes et à l'ensemble des formes de vie en faisant d'elles des sujets de droit. C'est aussi ce que pense H.-S. Afeissa (2009). La raison invoquée en est que l'humanité ne peut se soustraire à son lien durable avec la nature. Défaire ce lien, c'est porter préjudice à sa propre espèce, notamment à travers les inégalités entre le Nord et le Sud du globe, et aux autres formes de vies. Il est donc préjudiciable à l'Homme d'éluder les droits fondamentaux de ces espèces et encore plus de les exterminer. Irréfutablement, il portera ainsi atteinte autant aux formes de vie non humaines qu'à sa propre existence. Il importe donc de réduire les inégalités de toutes sortes et de partager les ressources de la nature dans une perspective durable, tant entre humains qu'avec les autres espèces.

Cela dit, par comparaison avec les pratiques du Moyen Âge envers les animaux, en quoi l'écosophie et l'éthique environnementale offrent-elles au vivant, aux écosystèmes et aux sociétés humaines des perspectives de vie et d'existence meilleures dans les sociétés contemporaines ?

---

<sup>1</sup> A. Næss est un philosophe norvégien, fondateur de l'écologie profonde ou « deep ecology ». Il a publié plusieurs ouvrages et articles dont, *Une écosophie pour la vie, Introduction à l'écologie profonde*.

<sup>2</sup> Ses travaux sont disponibles dans deux de ses ouvrages majeurs, à savoir *Les Trois Écologies* « L'espace critique » et *Qu'est-ce que l'écosophie ?* visible dans les Nouvelles Éditions Lignes, « Archives de la pensée critique ».

<sup>3</sup> C. Larrère a aussi écrit dans une revue en ligne : « L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne], 22 | 2012, mis en ligne le 21 mai 2014, consulté le 08 février 2018, URL : <http://journals.openedition.org/traces/5454> ; DOI : 10,400 0/traces.5454.

## 1. Écosophie, éthique et justice environnementale

Les fréquents conflits entre espèces pour le partage des biens de l'écosphère attestent des rapports difficiles entre différentes formes de vie. Dans l'histoire lointaine sinon tout au long de celle-ci, l'accessibilité aux ressources naturelles a été l'occasion de conflits entre l'espèce humaine et les autres espèces vivantes. Au Moyen Âge, se posait explicitement le problème des rapports entre végétaux, animaux sauvages ou domestiques et espèces humaines. En témoignent quelques ouvrages d'historiens contemporains comme celui d'É. Agnel (2015), au titre évocateur, *Curiosités Judiciaires et Historiques, Procès contre les Animaux*. On y apprend que des animaux étaient justiciables et condamnables par les autorités médiévales au même titre que les humains. Le philosophe Luc Ferry a lui aussi exploré ce thème historique des procès intentés contre des animaux et des végétaux dans l'avant-propos de son ouvrage, *Le Nouvel ordre écologique*. Dans cet ouvrage il avance : « ces procès, qui eurent lieu par dizaines entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle dans toute l'Europe, suscitent en nous un irrépressible sentiment d'étrangeté » (L. Ferry (1992, p. 9), ou encore : « il s'agit de savoir si l'homme est le seul sujet de droit, ou au contraire ce qu'on nomme aujourd'hui la "biosphère" ou l'"écosphère", et nommait autrefois le *cosmos* » (*ibid.*, p. 22).

À cet égard, l'écosophie renouvelle les concepts d'une problématique ancienne, en concevant une éthique qui tranche avec les principes de hiérarchisation des valeurs et d'exclusion des autres espèces vivantes du domaine de la considération morale. Parler d'écosophie, c'est intégrer nécessairement le terme anglais et le concept de *deep ecology*, ou en français l'« écologie profonde », concept cher à A. Naess (2007), en tant que pionnier de ce champ de réflexion. Il fut en effet le premier à conceptualiser ce que l'on peut considérer aujourd'hui comme une éthique socio-philosophique de la valeur écologique et environnementale de la vie globale et du non-vivant. En un mot, il s'agit d'une éthique de la valeur fondamentale de la nature et de ce qui en est constitutif.

Critiquée par certains, la *deep ecology*<sup>4</sup> est reprise par d'autres comme fondement d'un débat éthique qui rompt avec une morale exclusive et discriminatoire. Avec la *Land éthique*, l'auteur américain A. Leopold (2000) a pour sa part posé à travers ses réflexions, les bases d'une prise en compte de l'existant et de la vie des écosystèmes dans leur globalité. Ceux-ci deviennent un « Bien commun » dans la constitution logique de ce Bien commun duquel l'homme n'est qu'un maillon. C'est là le début de ce que l'on peut considérer comme un principe d'équité morale dans la considération d'autrui en tant que membre d'une communauté naturelle ayant un droit d'existence intrinsèque.

Nécessairement, autrui a une vie à la fois individuelle et collective ou sociale au sein d'un espace de coexistence. Cette vision de la vie et des écosystèmes tranche radicalement avec la conception de la morale propre à la Modernité quant au rapport entre l'homme et la nature. De même que chez A. Leopold, dans la pensée d'A. Naess et, plus tard, dans celle de F. Guattari, l'écosophie est conçue en tant que sagesse humaine œuvrant au renversement des perspectives anthropocentriques vis-à-vis des autres espèces au sein de la nature. Afin de rompre avec une tradition morale d'exclusion interspécifique, elle plaide en faveur d'une conscience plus aiguë des valeurs de l'Existant. À travers les jalons posés par l'écologie profonde, par ailleurs peu appréciée par L. Ferry (2002, p. 9-33), s'esquisse une humanité. Celle-ci partage une conscience écologique novatrice, susceptible d'instituer au plan

---

<sup>4</sup> Le terme *deep ecology* est souvent traduit en français par « écologie profonde ».

juridique un principe de responsabilité morale étendue. Grâce à une autre conception de la considération morale, l'homme contemporain renouerait avec une approche progressiste, en termes d'éthique et d'humanisme.

Aux valeurs des époques précédentes, c'est-à-dire celles des anciens Grecs, puis celles d'une morale moderne incarnée par R. Descartes (1973 [1637]) pour qui, comme Platon (1997, p. 265) l'avait fait dire à Protagoras, l'homme était « la mesure de toute chose », une rupture s'instaure. Elle concerne aussi bien le regard et que les entités de la communauté naturelle. En dépit de son apport indéniable sur les questions de la rationalité et de la technique, R. Descartes (1973 [1637], p. 163), en désignant l'homme « comme maître et possesseur de la nature » et en consacrant le règne principal de l'humanité sur les autres espèces vivantes, favorisa sans doute grandement une forme d'injustice environnementale. Avec la vision philosophique ainsi inaugurée, le champ de la considération morale renforce probablement à l'excès, l'anthropocentrisme qu'il met en œuvre pour la conceptualisation et la compréhension des sciences et techniques de la Modernité.

À l'époque contemporaine, toutefois, le choix moral de ne valoriser que la dignité de l'espèce humaine est donc mis en question par des penseurs soutenant la thèse d'une indispensable éthique de l'environnement. Dans son ouvrage intitulé *Éthique de l'environnement, Nature, valeur, respect*, S.-H. Afeissa (2007) a présenté la pensée de quelques pionniers, tels que A. Næss (2007, p. 51-60), B. G. Norton (2007, p. 249) et P. W. Taylor (2007, p. 111). Chacun d'eux soumet au débat la question de la crise écologique en rapport avec la notion de considération morale étendue aux espèces vivantes. L'éthicien C. D. Stone (2007, p. 285), de son côté, défend « le pluralisme moral et le développement de l'éthique environnementale » en réponse aux problèmes de la mondialisation et à la technicisation extrême des sociétés contemporaines. Les interrogations et conceptions des auteurs du passé et les valeurs morales qui y prévalaient se voient ainsi formulées actuellement en termes nouveaux.

L'éthique environnementale compte trois courants, à savoir l'anthropocentrisme<sup>5</sup>, le biocentrisme<sup>6</sup> et l'écocentrisme<sup>7</sup>. Parmi les courants de l'éthique environnementale, le biocentrisme s'attache avant tout à la préservation du vivant. L'écocentrisme s'oppose au courant de l'anthropocentrisme, car sa philosophie envisage l'espèce humaine en priorité en tant qu'élément constitutif de l'écosphère. Sans pour autant priver formellement l'humanité de ses droits, biocentrisme et écocentrisme, auxquels s'associent l'écoféminisme (1999) et d'autres courants de l'éthique environnementale, proposent pour l'humanité des perspectives éco-environnementales et des devoirs étendus. Mais, surtout, ces droits et devoirs étendus touchent des domaines jusque-là inexistants ou négligés. Le champ de réflexion ainsi établi s'avère partisan d'une éthique impliquant une justice interspécifique conforme, de son point de vue, aux fondements universellement connus de la vie et de l'existant. En somme, l'approche écosophique et la vision éthique qu'elle suggère aux sociétés contemporaines se trouvent engagées dans une démarche de valorisation et

<sup>5</sup> L'anthropocentrisme qui place l'homme au centre de toutes choses prône la morale humaine classique comme valeur universelle.

<sup>6</sup> Le biocentrisme, comparativement à l'anthropocentrisme, va au-delà de cette morale classique en plaçant la vie au centre de la morale.

<sup>7</sup> L'écocentrisme, quant à lui, dépasse les considérations morales anthropocentriques et biocentriques. Il accorde encore plus de droits et de valeurs aux autres espèces. En un mot, elle demande de transcender les valeurs morales classiques conçues comme universelles par l'homme, pour les rendre inclusives. Le courant écocentrique consacre ainsi l'existence, en y intégrant les minéraux comme des entités essentielles.

d'instauration d'une justice environnementale. Comme l'écrit C Larrère (2009, p. 107), « la question de la justice environnementale surgit [...] de la constatation des « *inégalités dans la distribution du fardeau environnemental* » ». Dans une analyse qu'elle fait des positions de l'écoféministe Carolyn Merchant (1990), elle ajoute :

Le mouvement contre les inégalités écologiques et pour la justice environnementale (qui se préoccupe de l'inégale répartition des risques environnementaux, mais aussi de l'insuffisante participation des populations intéressées aux décisions concernant ces risques) fait partie, conclut-elle, de la lutte des femmes (C. Larrère, 2009, § 21).

L. Ferry (1992, p. 178-179), quant à lui, juge que « l'idée, simple en son principe, selon laquelle il existerait un lien direct entre l'oppression inter-humaine et celle de la nature, de sorte que la défense des unes et celle des autres ne sauraient être séparées sans dommage ».

Dans sa dimension conceptuelle présente, la justice environnementale suppose fortement un partage équitable du « Bien commun ». Elle suggère la prise en compte de toutes les composantes dans la répartition des biens qu'offre la nature en tant qu'espace commun utile à chacune des formes de vie existantes. À cette vision mettant en exergue les valeurs de partage et l'éradication des inégalités, s'adjoint logiquement la reconnaissance de la valeur accordée à toutes les formes de vie dans la perspective de l'occupation des espaces. Il en va de même dans celle de l'usage et du partage équitables et durables des ressources de la planète.

De ce fait, la place de l'être humain et de son espèce dans le Tout-vivant demeure au sein de la nature, en tant que membre de celle-ci. Car, l'homme et les autres espèces constituent une seule et unique chaîne solidaire, où les droits de chacun et de tous se doivent d'être respectés et équitablement répartis. Une telle conception du monde tend à imposer l'idée, diversement perçue, selon laquelle chaque espèce vivante doit, en raison de sa valeur intrinsèque, être considérée en tant que telle du fait de sa structure fondamentale. Ceci, parce que cette structure fondamentale correspond à des fonctions spécifiques au sein des écosystèmes.

## 2. L'écosophie comme vision éco-sociétale et la valeur intrinsèque du vivant

Comme l'admet Kant (1959), une des grandes caractéristiques purement humaines est le sens de l'intention morale. Cette idée kantienne constitue sans doute la matrice de la pensée et la source de l'action désintéressée visant « le Bien comme valeur ». C'est aussi ce que suggèrent la connaissance et la pratique de la philosophie dans son rapport à la nature, en l'occurrence dans le cas de l'éthique environnementale. C'est ce même rapport qui s'institue comme « une écosophie pour la vie<sup>8</sup> », ainsi que l'écrit H.-S. Afeissa (2007). La nature, en effet, y est définie en priorité comme « Bien Commun » à toutes les espèces et aux écosystèmes.

A. Næss est l'un des philosophes les plus renommés de son temps en Norvège et il n'est pas ignoré dans le monde anglo-saxon. Avec son élaboration de la *deep ecology*, il est

---

<sup>8</sup> C'est le titre de l'ouvrage d'A. Næss publié à titre posthume par H.-S. Afeissa. Il s'intitule *Une écosophie pour la vie, Introduction à l'écologie profonde* (textes traduits du norvégien par N. Mubalegh et de l'anglais par P. Madelin, révisé par H.-S. Afeissa, Paris, Éditions du Seuil).

parvenu à imposer le débat sur la nature, sa valeur profonde et le respect dont elle doit faire l'objet. Un mode d'existence nouveau pour les sociétés humaines a ainsi été soumis à la discussion à travers les thèmes de l'éthique environnementale. Un de ses courants, l'écoféminisme éthique (M. Mies & V. Shiva, 1999), est associé à la revendication d'un droit de la nature et des constituants écosphériques, entre autres. Il se donne en outre pour vocation de réparer les dommages environnementaux sur la planète, de lutter contre l'effondrement de la biodiversité et, entre autres, de proposer des solutions de réparation et d'adaptation à la crise climatique.

Dans le sillage de cette conception nouvelle du monde naturel et du respect de la vie, un autre contemporain, F. Guattari (2008, 2014) a marqué son temps. En effet, Guattari a eu l'inspiration d'intituler un de ses ouvrages *Qu'est-ce que l'écophilosophie ?* Proche des écologistes, son travail est resté peu connu en France malgré tout. Il y fut cependant le premier à mettre en avant la notion d'écophilosophie, en la résumant à trois aspects fondamentaux axés sur « la production de subjectivité ». Il a proposé un triptyque établissant la relation entre l'écologie environnementale proprement dite, la sphère sociale, et une sphère mentale. Dans un autre ouvrage intitulé *Les trois écologies*, Guattari précise davantage sa pensée en développant sa conception de l'écologie environnementale, ainsi que sa place dans ses rapports à la nature et à l'environnement. Ensuite, il prolonge sa pensée sur l'écologie sociale en rapport au *socius*, soit aux réalités économiques et sociales. Enfin, son concept de l'écologie mentale pour les rapports à la psyché et la question de la production de la subjectivité humaine prit place. Les points de vue présentés dans ces deux ouvrages rejoignent et précisent celui d'A. Næss qui, le premier, en formulant les termes d'« écophilosophie » et de *deep ecology*, élaborait une éthique tournée vers la valeur intrinsèque de la terre et du Tout-vivant. Une écologie basée sur des principes d'intellection ontologique, ou autrement dit sur la raison en tant qu'aptitude humaine. Chez A. Næss comme chez F. Guattari, se fait jour ainsi une autre compréhension des êtres et des choses dans les sociétés contemporaines.

Cependant, les prises de position des éthiciens de la nature et de l'environnement, ou de « l'écologie profonde de longue portée » sont encore considérées parfois comme radicales. Il est vrai qu'A. Næss (1973, n° 16, p. 95-100) s'était vivement opposé à une écologie dite « superficielle ». Il avait écrit en 1973 : « Un mouvement d'écologie superficielle, qui en fait est actuellement des plus puissants, et un mouvement d'écologie profonde, qui est bien moins influent, luttent l'un contre l'autre pour retenir notre attention ». Plus tard, Brian G. Norton a invoqué dans un article le concept d'« anthropocentrisme faible » (A. Næss, 2017, p. 51).

L'éthique environnementale tient compte notamment de la notion de souffrance des animaux et se pose la question du bien-être animal. C'est là un de ses aspects qui mérite que l'on s'y attarde un tant soit peu. Car, il convient de le rappeler, les cas de sévices subis par les animaux suite à des décisions de justice à des époques plus ou moins lointaines offrent les linéaments d'une perspective rationnelle dans ce domaine. Pour revenir sur les « procès » de l'époque médiévale envers les animaux, ils étaient cruels, les condamnant à de lourdes « peines » pour des « délits », des « crimes » et autres dommages causés aux humains. Mais, dans son ouvrage L. Ferry (1992, p. 38) évoque un procès de 1587 qui en fait état :

Les habitants du village de Saint-Julien [de Maurienne] intentent un procès auprès du juge contre « une colonie de charançons ». Or, les insectes y furent défendus par un avocat, comme l'exigeait la procédure. C'est ainsi que le juge

épiscopal renonça à un verdict d'excommunication, au motif que « les animaux, créés par Dieu, possédaient le même droit que les hommes à se nourrir de végétaux.

Toutefois, c'est sans doute l'exception qui confirme la règle, car le plus souvent la morale anthropocentrique limite les droits des espèces vivantes à la seule humanité. À l'époque contemporaine, il est certain que la consommation de masse est allée de pair avec une aggravation considérable de la condition animale au niveau des élevages industriels<sup>9</sup>. C'est probablement une prise de conscience de cette dimension de souffrance qui a contribué, entre autres, à l'élaboration du point de vue et du propos de l'écosphie. Comme dans l'ouvrage de J.-M. Coulon et J.-C. Nouët (2009), c'est en raison de divers problèmes du même ordre, dont la destruction des espèces sauvages et celle de la biodiversité, que l'écocentrisme et l'écoféminisme éthique ont su s'imposer. Car, ils en sont venus à défendre l'idée d'une considération morale étendue à toutes les formes de vie, justifiée à leur sens tant en droit qu'en raison, en réponse à toutes les formes d'inégalités.

### 3. L'éthique environnementale comme perspective écosystémique durable

Peut-être sans avoir pris position aussi explicitement que F. Guattari sur la cause environnementale et les questions écologiques, un autre penseur a abordé dans une optique voisine les sphères sociale et mentale. Il s'agit de l'anthropologue américain G. Bateson (1995, 2008), fondateur de l'école de Palo Alto. Son approche systémique du vivant, ainsi que celle des pathologies de la relation et sa théorie de la double-contrainte (ou *double bind* en anglais), n'ont sans doute ni les mêmes prémisses ni les mêmes orientations sur le plan théorique. Notamment, ils ne tirent pas les mêmes enseignements de la théorie de l'inconscient freudienne et n'en élaborent pas les mêmes prolongements. La notion de double-contrainte est issue de celle d'injonction paradoxale. Dans un article de la revue *Multitudes*, « L'écologie de l'esprit selon Gregory Bateson », il est écrit<sup>10</sup> :

Des cours d'anthropologie donnés à des internes en psychiatrie ont amené Bateson à se pencher sur les formes pathologiques de communication au sein des familles dont un des membres est schizophrène. C'est dans ce contexte que Bateson et ses collaborateurs ont élaboré la théorie de la double contrainte (ou encore « double lien »). [...] C'est toute l'organisation du réseau de communication qui relie l'homme à son environnement qui l'intéresse. C'est cela qu'il appelle « esprit » (mind) ou processus mental, que l'on retrouve à l'œuvre chez l'homme, mais aussi chez l'animal et même dans les grands écosystèmes, les forêts et les plages<sup>11</sup> (J.-J. Wittezaele, p. 9).

En d'autres termes, le regard d'anthropologue de G. Bateson (1995, 1998) a ouvert sur la vie mentale et la socialité de larges perspectives. Celles-ci n'excluent aucunement la question du rapport des sociétés humaines à la nature et à l'environnement. Pour preuve, le titre français d'un de ses ouvrages est devenu, toutes proportions gardées, un classique de la pensée contemporaine. Il s'agit de *Vers une écologie de l'esprit*, dont le tome 2 contient des chapitres tels que « Épistémologie et écologie », ou encore « Crise dans l'écologie de

<sup>9</sup> C'est ce qui explique l'existence d'associations telles que L 214. URL : <https://www.l214.com/>

<sup>10</sup> Gregory Bateson (1972, p. 209-210).

<sup>11</sup> *Idem*.

l'esprit »<sup>12</sup>. De même, s'avère très significatif l'exergue choisi par J.-J. Wittezaele<sup>13</sup> pour son article :

La monstrueuse pathologie atomiste que l'on rencontre aux niveaux individuel, familial, national et international – la pathologie du mode de pensée erroné dans lequel nous vivons tous – ne pourra être corrigée, en fin de compte, que par l'extraordinaire découverte des relations qui font la beauté de la nature.

Dans sa dimension environnementale et en tant que vecteur de valeurs éthiques, l'écosophie consiste à pacifier les rapports sociaux à la fois sur les plans local et global. Elle s'inscrit dans un élan raisonné de justice à la fois sociale et environnementale. Elle peut se comprendre comme une philosophie, notamment morale, au service de l'homme, de la nature et de l'ensemble des écosystèmes. Dans ce contexte, l'écosophie, consiste aussi à penser les sociétés humaines comme devant intégrer des valeurs écologiques nouvelles adaptées à nos sociétés contemporaines. Ces valeurs doivent être à même d'envisager les écosystèmes de façon à la fois plus humaine et plus rationnelle, en ce qui concerne la compréhension du réel.

Dans la sphère sociale, l'écosophie se veut inclusive sur le plan des relations interpersonnelles, d'une part, et sur celui des rapports entre espèces vivantes, d'autre part. En outre, elle remet en question la conception de l'homme comme « animal social » total dans sa manière d'exister en rapport à la nature. Elle préconise une prise en compte différente, non seulement des relations inter-humaines, ainsi qu'inter-individuelles au sein de l'espèce humaine, mais aussi, et surtout, des rapports de celle-ci à la nature.

L'écosophie comme vision sociale de la valeur du vivant vise en fait à pacifier les relations entre espèces vivantes. Avec le triptyque posé par Félix Guattari, sont expressément incluses dans la perspective de l'éthique environnementale une sphère de la socialité inter-humaine et, aussi, une sphère de la vie mentale des sujets humains. Très concrètement, ce dernier aspect n'est pas négligeable, dans la mesure où il existe de toute évidence dans les sociétés humaines une tendance à « banaliser » la souffrance d'autrui. Cette question, qui prend en compte des valeurs nouvelles de l'existant, se justifie aussi dans sa dimension psycho-mentale, ainsi qu'*a fortiori* la souffrance des autres espèces vivantes.

## Conclusion

Argumentant pour la reconnaissance du vivant sous toutes ses formes, ainsi que pour l'extension d'une considération existentielle aux écosystèmes planétaires, l'écosophie fait appel à l'aptitude à des sentiments moraux envers les espèces non humaines. Cela au nom de leur valeur intrinsèque et de leurs rôles respectifs dans les écosystèmes.

Les valeurs que porte et entend réaliser l'écosophie, à la suite entre autres des apports généraux d'un Gregory Bateson. Mais aussi et surtout, ces valeurs sont très tributaires du travail fondateur d'Arne Næss et des développements en France de Félix Guattari, ou encore de Catherine Larrère. Il nous apparaît peu à peu plus juste d'adopter des pratiques

---

<sup>12</sup> On le trouve dans l'ouvrage de l'auteur, *Vers une écologie de l'esprit*.

<sup>13</sup> URL : <https://citations.webescence.com/citations/Gregory-Bateson/monstrueuse-pathologie-atomiste-que-rencontre-aux-niveaux-individuel-familial-2905>.

éthiques favorables à l'équilibre et à la préservation de l'écosphère, ainsi que de penser écologiquement nos sociétés contemporaines. Du fait des crises morales et écologiques accrues, caractéristiques de la période actuelle, il nous semble d'autant plus justifié de questionner l'humanité quant à sa manière d'habiter la planète. La connaissance théorique et la mise en pratique concrète de l'éthique environnementale, en association avec les savoirs de l'écologie et des sciences environnementales, peuvent déboucher, à notre sens, sur d'importants progrès de la pensée et des conditions de vie de l'humanité. C'est ce que cette contribution s'est employé à expliquer.

Sans pour autant souscrire à un fondamentalisme écologique, les points de vue biocentristes et écocentristes vont dans le sens d'une démarche d'exigence juridique et de devoirs moraux que peut admettre la rationalité. Avec des buts de durabilité de la vie sur terre, il s'agit ici d'une perspective de civilisation universelle repensée en termes de bilan de la Modernité. Cette analyse porte sur les valeurs de notre temps. Ces valeurs sont naturellement portées par l'homme et sont applicables, aussi bien aux sociétés humaines, animales, végétales que minérales. Par conséquent, elles impriment, *in fine*, une façon nouvelle de vivre et d'habiter le monde contemporain et ses valeurs multiformes.

### Références bibliographiques

- AFEISSA Hicham Stéphane, 2009, *Écosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, coll. « Dehors », Paris, Éditions MF.
- AGNEL Émile, 2015, *Curiosités Judiciaires et Historiques. Procès contre les Animaux*, Éditions Create Space Independent Publishing Platform.
- ASTRUC Lionel et SHIVA Vandana, 2014, *Vandana Shiva, pour une désobéissance créatrice : Entretiens*, Paris, Actes Sud, coll. « Domaine du possible ».
- BATESON Gregory, (1995 et 2008), *Vers une écologie de l'esprit*, t. 1 et 2, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais ».
- BATESON Gregory (1972), *Multitudes*, n° 24 [online] | "Ecopolitique now!", Printemps 2006, 10, URL : <http://www.multitudes.net/wp-content/uploads/2006/04/24-wittezaele.pdf>
- BLANCHON David, GARDIN Jean et MOREAU Sophie, 2012, *Justice et injustices environnementales*, Paris PUF, coll. « Espace et justice ».
- COULON Jean-Marie et NOUËT Jean-Claude, 2009, *Les Droits de l'animal*, Préface de R. Depardon, Dalloz, coll. « À savoir ».
- DESCARTES René, 1973 [1637], *Discours de la Méthode*. Précédé de *Descartes Inutile et incertain* par J.-F. Revel, commentaire et notes par J.-M. Beyssade, sixième partie, Livre de Poche.
- FERRY Luc, 2002, *Le Nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Éditions de Poche, coll. « L'homme d'anti-nature ».
- GUATTARI Félix, 2008, *Les Trois Écologies*, Éditions Galilée, coll. « L'espace critique ».
- , 2014, *Qu'est-ce que l'écosophie ?*, Nouvelles Éditions Lignes, coll. « Archives de la pensée critique ».

- HACHE Émilie (dir.), LARRERE Catherine, 2016, *Reclaim : Recueil de textes écoféministes*, Paris, Cambourakis, coll. « Sorcières ».
- KANT Emmanuel, 1980, *Critique de la raison pratique*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade ».
- KANT Emmanuel, 1986, *Critique de la raison pure*, Paris, Gallimard, coll. « Ferdinand Alquié ».
- , 1959, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Paris, Ed. Delagrave.
- LARRÈRE Catherine, 1997, *Les Philosophies de l'environnement*, Paris, PUF.
- , 2018, « L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe », in *Tracés, Revue de Sciences humaines*, [en ligne], 22 | 2012, mis en ligne le 21 mai 2014, consulté le 08 février 2018, URL : <http://journals.openedition.org/traces/5454> DOI : 10,400 0/traces.5454.
- , 2009, « Actualité de l'éthique environnementale : du local au global, la question de la justice environnementale », Éditions MF, coll. « Dehors », p. 105-119.
- , 2017, *Les Inégalités environnementales*, Paris, PUF, coll. « La vie des Idées ».
- LEOPOLD Aldo, 2000, *Almanach d'un comté des sables*, présentation par J.M.G. Le Clézio, Paris, Flammarion, coll. « GF ».
- MERCHANT Carolyn, 1990, *The Death of Nature: Women, Ecology, and the Scientific Revolution*, HarperOne (réédition).
- NÆSS Arne, 2017, (dir. Scientifique), *Une écologie pour la vie, Introduction à l'écologie profonde*, textes traduits du norvégien par N. Mubalegh et de l'anglais par P. Madelin et révisé par H.-S. Afeissa, Éditions du Seuil, coll. « Anthropocène ».
- MIES Maria & VANDANA Shiva, 1999, *Écoféminisme*, Paris, L'Harmattan.
- PLATON, 1997, *Protagoras*, trad. F. Ildefonse, Paris, Flammarion, coll. « GF-Flammarion » (n° 761).
- NORTON Bryan G., 2007, 'L'Éthique environnementale et l'anthropocentrisme faible', Paris, Vrin, p. 249-283.
- , 1994, 'Environmental Ethics and Weak Anthropocentrism', in *Environmental Ethics*, vol. 6, 2, pdcnet.org, p. 131-148.
- STONE Christopher D., 2007, 'Le pluralisme moral et le développement de l'éthique environnementale', Paris, Vrin, p. 285-315.
- TAYLOR Paul W., 2007, « L'éthique du respect de la nature », Paris, Vrin, p. 111-152.